

MODULE 3:

Pour une gestion sereine des relations avec les salariés



MULTIMODAL:

50% DISTANCIEL

50% PRÉSENTIEL

Lieu de la formation:

Lamentin, Martinique



Objectifs de la formation

- Connaître le cadre et les éléments juridiques qui régissent les pratiques managériales.
- Anticiper et communiquer objectivement.
- Comprendre la répartition des responsabilités et trouver des outils opérationnels au quotidien.

MODULE 1 : Les relations individuelles avec les salariés

MODULE 2 : Les relations collectives dans l'entreprise

MODULE 3 : Organiser le travail

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

Une approche distancielle synchrone et asynchrone : théories, réflexions, cas, vidéos

Outils d'ancrage conviviaux : quiz et questionnaires - Plateforme numérique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz d'auto positionnement

Tout au long de la formation exercices et mise en situation

Quiz final

Les + de cette formation

- Intègre les nouveautés législatives
- Mises en situation pratique, cas concrets
- Disponibilité optimisée
- Expertise formateur avérée

PUBLIC VISÉ : Dirigeants, DRH

PRÉREQUIS : Avoir accès à un ordinateur équipé d'internet

INTERVENANTE : Annabel Benhaïm - Avocate au Barreau de Paris

DURÉE :

Distanciel 7h

Présentiel 7h

Total 14h soit 2 jours

TARIF 900€ HT par personne

DATES PRÉVUES

9 février : Présentiel

À partir du 9 février module en distanciel

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de Handicap se rapprocher de l'accueil



Pour une gestion sereine des relations avec les salariés

Programme de la formation

MODULE 3 : Organiser le travail

1. La spécificité des cadres dirigeants

- a) Le statut de cadres dirigeants
- b) Les risques du recours au statut des cadres dirigeants

2. Le forfait-jours

- a) Quand avoir recours au forfait-jours ?
- b) Le contrôle de l'exécution du forfait-jours
- c) Les risques du forfait-jours

3. Se séparer d'un salarié

- a) Rupture conventionnelle
- b) Le départ unilatéral du salarié
 - i) La démission
 - ii) La résiliation judiciaire et la prise d'acte
- c) Licenciement
 - i) Les causes de licenciement
 - ii) La procédure à respecter
 - iii) La cause réelle et sérieuse et les indemnités



Annabel Benhaïm

Avocate au Barreau de Paris

Maître Annabel Benhaïm accompagne les dirigeants de TPE/PME/ETI sur toutes **leurs problématiques juridiques, sociales, contractuelles**. Du contentieux ponctuel à une véritable direction juridique externalisée, son action **s'adapte à tous les types d'enjeux et de structure**.

Maître Annabel Benhaïm s'impose 2 règles d'or : **les services et l'expertise juridique d'un grand cabinet d'avocats** (où elle a longtemps exercé) mais une **disponibilité** et une **réactivité** sans faille que l'on ne trouve guère dans ces cabinets justement.

